



Accusé de réception en préfecture  
001-200086965-20240208-D2024\_02\_05-BF  
Date de télétransmission : 09/03/2024  
Date de réception préfecture : 09/03/2024

**COMMUNE DE BRESSE VALLONS**

-  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-  
Département de l'Ain

**NOTE DE PRESENTATION BRÈVE  
ET SYNTHÉTIQUE  
DES RÉSULTATS 2023 ET DU BUDGET 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## RESULTATS FINANCIERS 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre de l'année N, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

### I - Le Budget Général

Comme le présente le tableau ci-après,

le résultat de la section de fonctionnement est de 1 011 278,21 euros  
et le résultat de la section d'investissement est de 2 046 971,97 euros.

	Résultats budgétaires de l'exercice		Résultat de l'exercice 2023
	Dépenses	Recettes	
<b>Investissement</b>	1 343 499,21	3 390 471,18	+ 2 046 971,97
<b>Fonctionnement</b>	2 451 921,83	3 463 200,04	+ 1 011 278,21
<b>TOTAL</b>	<b>3 795 421,04</b>	<b>6 853 671,22</b>	<b>+ 3 058 250,18</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Vue générale section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	2 451 921,83	3 142 150,14
<b>Report exercice 2022</b>		321 049,90
<b>Total réalisation</b>	2 451 921,83	3 463 200,04
<b>Reste à réaliser reporter 2024</b>		
<b>Résultat cumulé</b>	2 451 921,83	3 463 200,04
<b>Résultat Exercice 2023</b>		<b>1 011 278,21</b>

## 1/ Dépenses de fonctionnement

	Budget Primitif	CA 2023
011 – Charges à caractères générales	1 326 796,00	1 006 090,53
012 – Charges de Personnels	1 175 000,00	942 732,58
014 – Atténuations de produits	11 345,00	11 345,00
65 – Autres charges de gestion courante	205 178,00	169 228,70
66 – Charges financières Remboursement des intérêts d'emprunts	9 500,00	8 415,99
67 – Charges exceptionnelles	4 480,00	1 296,28
68 – Dotations provisions semi - budgétaires	10 000,00	0,00
022 – Dépenses imprévues	121 288,90	0,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 863 587,90</b>	<b>2 139 109,08</b>
023 – Virements à la section d'investissement	87 308,00	
042 – Opération d'ordre	87 134,00	312 812,75
<b>Total</b>	<b>3 038 029,90</b>	<b>2 451 921,83</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaire, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en légère baisse par rapport au budget prévisionnel. Comme chaque année, nous observons un décalage dans le paiement dû à la date d'appel de fonds de grand-bourg agglomération.

**Chapitre 014** : En 2023, la commune a été contributrice au redressement des finances publiques. (CRFP) à hauteur de 11 345,00 €.

**Chapitre 65** : ce chapitre correspond au droit d'usage de logiciels en « cloud », au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et aux budgets CCAS.

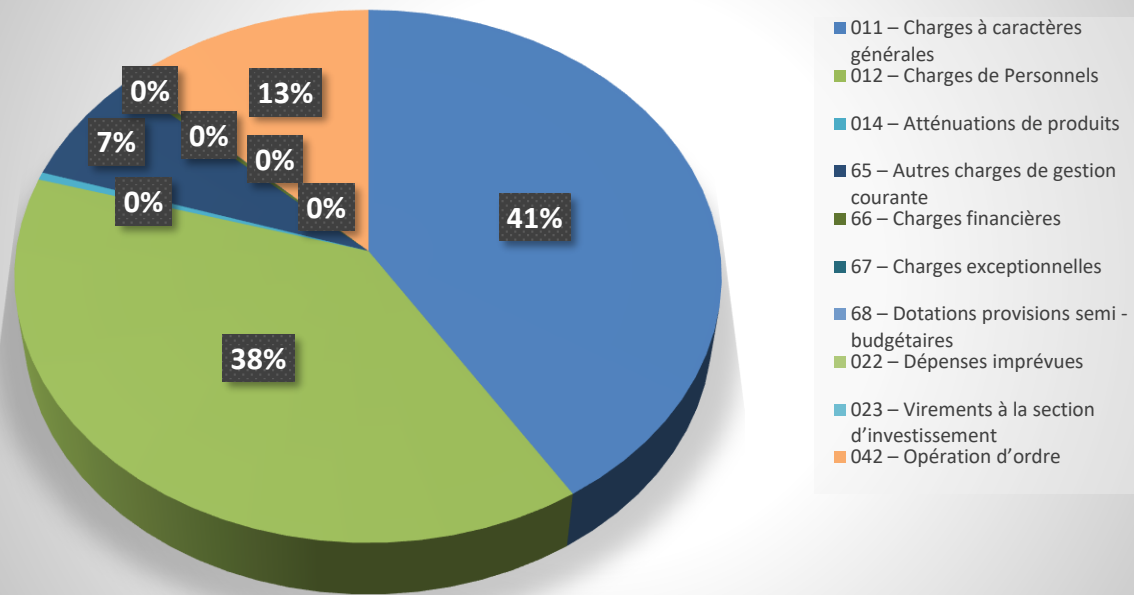
**Chapitre 66** : il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 67** : Ce chapitre correspond à des annulations de factures de service scolaire. La commune a été amenée à rembourser aux familles à la suite d'erreurs de facturation.

**Chapitre 023** : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur 87 308.00 €

**Chapitre 042** : Ce chapitre correspond aux dotations d'amortissement et aux écritures de plus ou moins-values dans le cadre de la cession d'un bien.

## Dépenses de fonctionnement



## 2/ Recettes de fonctionnement

	Budget Primitif	CA 2023
70 – Produits des services	135 900,00	151 070,93
73 – Impôts et taxes	1 423 603,00	1 457 126,85
74 – Dotations et participations	1 054 149,00	1 075 017,82
75 – Autres produits gestion courante	84 000,00	96 581,19
76 – Autres produits financiers	0,00	0,55
77 – Produits exceptionnels	500,00	329 366,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 698 152,00</b>	<b>3 109 163,34</b>
042 – Opération d'ordre	18 828,00	32 986,80
002 – Résultat 2022 reporté	321 049,90	321 049,90
<b>Total</b>	<b>3 038 029,90</b>	<b>3 463 200,04</b>

**Chapitre 70** : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire : 151 070.93 €.

**Chapitre 73** : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité. Il se détaille comme suit.

73 – Impôts et taxes	Budget Primitif	CA 2023
73111 - Taxes foncières	778 000,00	780 632,00
73211 - Attribution de compensation CA3B	340 295,00	340 295,85
73221 - FNGIR	224 308,00	224 308,00
73224 - Fonds départemental des droits de mutation	80 000,00	104 829,00
7353 - Redevance des mines	1 000,00	7 062,00
	1 423 603,00	1 457 126,85

Les taux d'imposition communaux 2023 sont les suivants :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties, 27,71%.
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties, 36,45%.
- ✓ Taxe d'habitation des résidences secondaires 11,91%.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'État. Il se détaille comme suit :

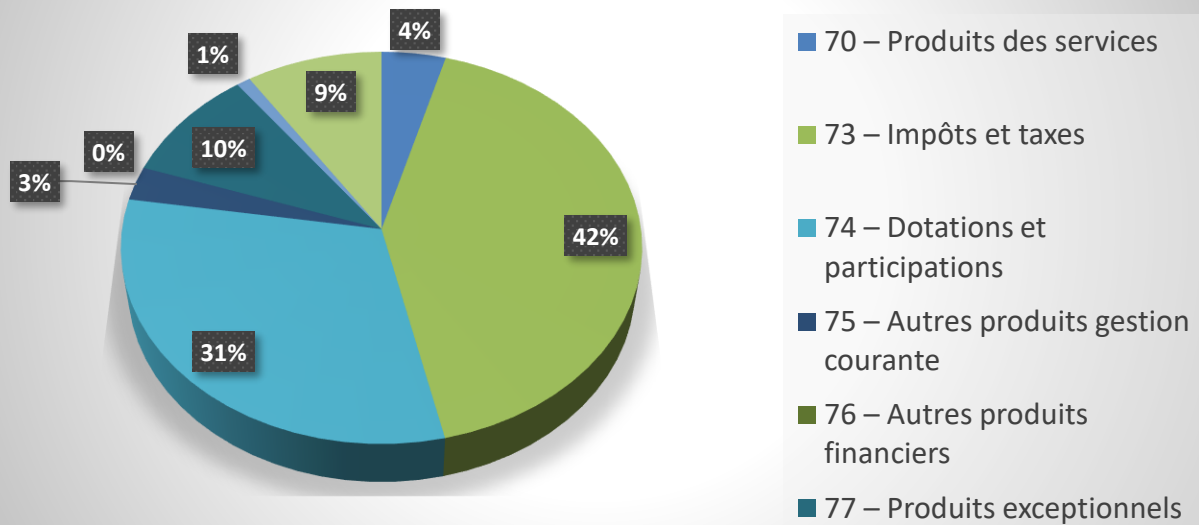
74 – Dotations et subventions	Budget Primitif	CA 2023
7411 - Dotation forfaitaire	85 000,00	86 390,00
74121 - Dotation de solidarité rurale	30 000,00	49 954,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	750,00	00,00
742 - Dotation aux élus locaux	00,00	293,00
744 - FCTVA	23 000,00	3 886,62
74718 - Autres participation de l'État	0.00	25 000,00
7478 - Autres participation de l'État	30 000,00	24 095,20
748313 - Dotation de compensation de la TP	95 329,00	95 329,00
74834 - État, compensation au titre des exo TF	790 070,00	790 070,00
	1 054 149,00	1 075 017,82

Montant total des recettes inscrites au chapitre 74 est en hausse par rapport à 2022 car la commune a perçu en 2023 une somme supérieure de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

**Chapitre 75** : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales et des logements de la commune.

**Chapitre 77** : Sont inscrit à ce chapitre les produits de cession de biens immobiliers, ainsi que les primes avantages reçues en compensation de la hausse du prix d'électricité.

# Recettes de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Vue générale section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	1 343 499,21	1 556 789,51
<b>Report exercice 2022</b>		1 833 681,67
<b>Total réalisation</b>	1 343 499,21	3 390 471,18
<b>Reste à réaliser reporter 2023</b>	455 698,55	
<b>Résultat cumulé</b>	1 864 842,16	3 390 471,18
<b>Résultat Exercice 2023</b>		<b>2 046 971 97</b>
<b>Résultat Exercice 2023 compte tenu des RAR</b>		<b>1 591 273,42</b>

## 1/ Dépenses d'investissement

	Budget Primitif	CA 2023
10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	4 232,11
16 – Emprunts et dettes assimilées	102 000,00	99 320,71
26 – Participation et créances rattachées	2 500,00	2 500,00
27 – Créances des particuliers	15 000,00	0,00
Dépenses d'équipement	3 555 284,71	1 204 459,59
020 – Dépenses imprévues	52 481,96	0,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 737 266,67</b>	<b>1 310 512,41</b>
040 – opération d'ordre transfert entre section	18 828,00	32 986,80
041 – opérations patrimoniales	33 358,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 789 452,67</b>	<b>1 343 499,21</b>

**Chapitre 10 :** Il s'agit du remboursement de la taxe d'aménagement de la ZAE de Cras à GBA.

**Chapitre 16 :** Il concerne le remboursement du capital des emprunts

**Chapitre : opération d'équipement :** Il correspond aux immobilisations corporelles et immobilisations en cours détaillées ci-dessous. Certaines de ces opérations sont des AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement) :

Détail des opérations d'équipements (Chapitre 21 et 23)	CA 2023
Mairie Ecrin	0,00
Bassin d'écêtement	13 620,00
Aménagements Abords Ecole et Espace Socioculturel AP/CP	843,76
Matériel technique	36 047,58
Matériel Pompier Etrez	1 019,35
Equipement sapeur-pompier Cras	2 623,50
Matériel Informatique Mairie Etrez Cras	10 253,40
Mobilier Informatique Tiers lieu	50 187,54
Réhabilitation de la classe 5 – Ancienne Mairie Etrez	139 782,42
Fablab en Kit et Outilthèque	8 429,60
Equipement de l'Escale	1 498,32
Signalétique de Bresse Vallons	6 100,00
Rénovation Logement route de Marboz et la poste	2 603,23

Etude Rue des Adams sécurisation	3 498,93
Rénovation Garderie de Cras	52 437,39
Rénovation vitraux église	12 396,00
Cantine garderie achat équipement	25 055,24
Standard téléphonique Mairies	971,00
Remplacement fenêtre bascule	4 275,60
Sécurité ERP (PPMS Interphone)	10 674,90
Équipement Micofolie	28 860,31
Matériel info communication	1 736,80
Programmation urbaine et nouveau mode d'habiter AP/CP	44 762,88
Gestion Ecologique des Espaces verts AP/CP	29 640,00
Achat Abribus et Eclairage	7 728,00
Voirie	1 434,90
Remplacement Eclairage Ecole Cras	4 532,78
Remplacement Eclairage Ecole Etrez	5 205,84
Débithumisation Cours d'école Cras	309 771,16
Débithumisation Cours d'école Etrez	302 758,30
Rénovation énergétique Groupe scolaire	7 680,00
Carrefour feu tricolores remboursement Département	36 227,39
Acquisition foncière	672,67
Bungalow extension centre technique	1 290,80
Logo et charte graphique	15 000,00
Les Mobilités AP/CP	24 840,00
	<b>1 204 459,59</b>

## 2/ Recettes d'investissement

	Budget Primitif	CA 2023
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	330 965,00	272 690,62
1068 - réserves	725 000,00	725 000,00
13 – subventions d'investissement	373 360,00	242 615,20
138-Autres	2 186,00	0,00
16-Emprunts	3 280,00	0,00
165 – dépôts et cautionnement reçus	1 500,00	1 632,75
204 – Subvention d'équipement versées	0,00	2 038,19
21 – Immobilisations corporelles PPRT	311 680,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 747 971,00</b>	<b>1 243 976,76</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	87 308,00	0,00
040 – recette d'ordre	87 134,00	312 812,75
041 – Opérations patrimoniales	33 358,00	0,00
R001 – Résultat reporté 2022	1 833 681,67	1 833 681,67
<b>Total</b>	<b>3 789 452,67</b>	<b>3 390 471,18</b>



**Chapitre 10 :** viens sur ce chapitre le remboursement de la TVA à hauteur de 216 882,84 € à la suite des travaux d'investissement réalisés en 2023. Ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 55 807,78 €

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir leurs besoins de financement des investissements.

**Chapitre 13 :** viens sur ce chapitre diverses subventions pour la garderie périscolaire de Cras et des ordinateurs.

**Chapitre 16 :** il n'a pas été sollicité d'emprunt en 2023.

À la clôture de l'exercice 2023, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de moins d'un an. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11 / 12 ans.

Les restes à réaliser 2023

Les restes à réaliser 2023, constitués des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sur l'exercice et des recettes d'investissement engagées non encaissées, sont reportés sur le budget 2024.

Le tableau ci-dessous les présente :

### Restes à Réaliser en dépenses

### Restes à Réaliser en recettes

OPERATION	
82	Réhabilitation de la Mairie 3 000,00 €
96	Bassin d'Ecrêtement 5 610,00 €
124	Matériels techniques 637,20 €
138	Equipement sapeur-pompier 2 523,96 €
142	Réhabilitation classe 5 - Etrez 779,18 €
146	Equipement Escale 403,20 €
170	Rénovation vitraux église de Cras 16 632,00 €
179	Climatisation Espace Festif Etrez 1 200,00 €
180	Réhabilitation Parcours Santé 53 273,40 €
197	Acquisition Maison St Sulpice 250 780,00 €
204	Aménagement siège Mairie 3 360,00 €
205	Débithumisation cours d'école Cras 73 228,84 €
206	Débithumisation cours d'école Etrez 29 241,70 €
216	Bungalow Extension Centre Technique 5 351,72 €
217	Armoires Fortes Mairies 3 530,40 €
225	Décorations de Noël 6 146,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 698,55 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- **En dépenses pour un montant de : 455 698,55 €,**
- **En recettes pour un montant de : 0,00 €.**

## II Budget Annexe locaux commerciaux

	Résultats budgétaires de l'exercice		Résultat de l'exercice 2023
	Dépenses	Recettes	
<b>Investissement</b>	89 862,48	29 635,94	- 60 226,54
<b>Fonctionnement</b>	19 662,59	267 392,61	247 730,02
<b>TOTAL</b>	<b>109 525,07</b>	<b>297 028,55</b>	<b>187 503,48</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Vue générale section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	19 662,59	244 326,78
<b>Report exercice 2022</b>		23 065,83
<b>Total réalisation</b>	19 662,59	267 392,61
<b>Reste à réaliser reporter 2023</b>		
<b>Résultat cumulé</b>		
<b>Résultat Exercice 2023</b>		<b>247 730,02</b>

#### 1/ Dépenses de fonctionnement

	Budget Primitif	CA 2023
<b>011 – Charges à caractères générales</b>	<b>31 650,00</b>	<b>17 325,93</b>
66 – Charges financières Remboursement des intérêts d'emprunts	2 600,00	2 030,50
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>1 000,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 250,83</b>	<b>19 356,43</b>
<b>023 – Virements à la section d'investissement</b>	<b>228 879,00</b>	
<b>042 – Opération d'ordre</b>	<b>307,00</b>	<b>306,16</b>
<b>Total</b>	<b>264 436,83</b>	<b>19 662,59</b>

**Chapitre 011 :** Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et équipement et des services, électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, taxes foncières.

**Chapitre 66 :** il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 042 :** ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements.

**Chapitre 023** : la somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 228 879 €.

## 2/ Recettes de fonctionnement

	Budget Primitif	CA 2023
<b>70 – Produits des services</b>	<b>410,00</b>	<b>437,90</b>
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>206 811,00</b>	<b>206 811,00</b>
<b>75 – Autres produits gestion courante</b>	<b>34 150,00</b>	<b>32 761,65</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>4 316,23</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>241 371,00</b>	<b>244 326,78</b>
<b>002 – Résultat 2022 reporté</b>	<b>23 065,83</b>	<b>23 065,83</b>
<b>Total</b>	<b>264 436,83</b>	<b>267 392,61</b>

**Chapitre 70** : est enregistré à ce chapitre le remboursement de la taxe des ordures ménagères.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement la subvention du budget Principal.

**Chapitre 75** : Sont inscrits ce chapitre, les revenus liés à la location des cellules commerciales.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Vue générale section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	89 862,48	16 615,78
<b>Report exercice 2022</b>		13 020,16
<b>Total réalisation</b>	89 862,48	29 635,94
<b>Reste à réaliser reporter 2023</b>		
<b>Résultat cumulé</b>	89 862,48	29 635,94
<b>Résultat Exercice 2023</b>	<b>60 226,54</b>	

## 1/ Dépenses d'investissement

	Budget Primitif	CA 2023
16 – Emprunts et Dettes assimilées	10 446,00	8 668,22
20- Immobilisations incorporelles	0,00	
21 – Immobilisations corporelles	12 000,00	9 815,00
23 – immobilisation en cours	212 000,00	71 379,26
020 – Dépenses imprévues	10 000,16	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>244 446,16</b>	<b>89 862,48</b>

**Chapitre 16** : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 20** : il concerne les dépenses concernant l'étude comptoir de campagne.

**Chapitre 21** : Il concerne la dépense d'équipement matériel de comptoir de campagne.

## 2/ Recettes d'investissement

	Budget Primitif	CA 2023
<b>13 – subvention d'investissement</b>	<b>2 240,00</b>	<b>16 309,62</b>
<b>165 – Dépôts et cautionnement reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 240,00</b>	<b>16 309,62</b>
<b>040 – Opérations d'ordres entre section</b>	<b>307,00</b>	<b>306,16</b>
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>228 879,00</b>	
<b>002 – Résultat 2022 reporté</b>	<b>13 020,16</b>	<b>13 020,16</b>
<b>Total</b>	<b>244 446,16</b>	<b>29 635,94</b>

**Chapitre 10** : Vient sur ce chapitre, l'article 1068.

**A l'article 1068**, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

**Chapitre 16** : chapitre il s'agit des cautions versées par les locataires.

## LE BUDGET PRIMITIF 2024

### Le cadre général du budget

Par délibération, la collectivité a souhaité mettre en place le référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal et les budgets qui s'y rattachent.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 08 février 2024 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le remboursement des salaires des agents à Grand Bourg Agglomération ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif 2023 voté, le budget primitif 2024 intègre les résultats antérieurs et les reports de la section d'investissement de l'année 2023.

### I - Le Budget Général

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<b>Section d'investissement</b>	4 059 879,51 €
<b>Section de fonctionnement</b>	3 244 689,21 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>7 332 564,72 €</b>

La stratégie choisie consiste à poursuivre la programmation des travaux sur la commune, tout en contenant les dépenses de fonctionnement, en préservant les subventions aux associations, sans augmentation d'impôt et sans recourir à l'emprunt.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement des services et des équipements municipaux dans l'exercice de leur mission auprès des habitants. Il est en grande

partie financé par les impôts.

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 3 244 689,21 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

### 1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
011 – Charges à caractères générales	1 326 796,00	1 163 481,67
012 – Charges de Personnels	1 175 000,00	1 250 345,00
014 – Atténuations de produits	11 345,00	11 346,00
65 – Autres charges de gestion courante	205 178,00	218 600,00
66 – Charges financières Remboursement des intérêts d'emprunts	9 500,00	9 500,00
67 – Charges exceptionnelles	4 480,00	530,00
68 – Dotations provisions semi - budgétaires	10 000,00	10 000,00
022 – Dépenses imprévues	121 288,90	
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 863 587,90</b>	<b>2 663 802,67</b>
023 – Virements à la section d'investissement	87 308,00	476 417,54
042 – Opération d'ordre	87 134,00	104 469,00
<b>Total</b>	<b>3 038 029,90</b>	<b>3 244 689,21</b>

**Au chapitre 011 :** les charges à caractère général représentent 43,08 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse par rapport au budget prévisionnel 2023. Celle-ci principalement dû au non-versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe locaux commerciaux.

**Au chapitre 012 :** les charges de personnelles représentent 47,44 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2023. Celle-ci principalement dû à des facteurs externes (évolution du SMIC, nouvelles revalorisations indiciaires à compter 1<sup>er</sup> janvier 2024) et interne avec la mise en place de nouveaux services MICROFOLIE, nouvelle organisation de fonctionnement de l'Ecrin.

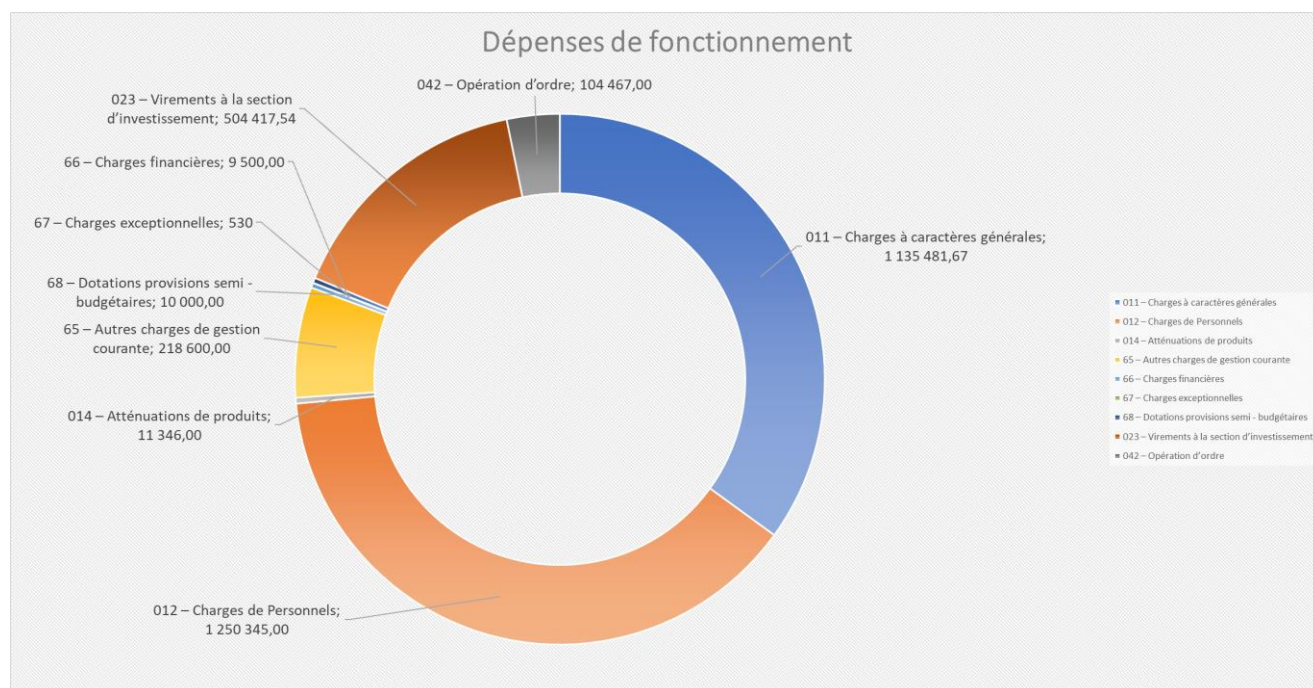
**Le chapitre 65** concerne notamment :

- La cotisation annuelle et la participation aux travaux du SIEA.
- Les indemnités cotisations des élus,
- les subventions attribuées aux associations.

**Le chapitre 66** qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours).

**Le chapitre 68** les dotations aux amortissements et provisions : dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il a été approuvé en

2021 par le Conseil municipal la constitution de provisions pour dépréciations d'actifs circulants et décidé de procéder chaque année à l'ajustement de la provision. Sur la base d'un état transmis par la trésorerie, il a été inscrit au BP 2024 la somme de 10 000€.



## 2 / Les recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, location de salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
<b>70 – Produits des services</b>	<b>135 900,00</b>	<b>147 930,00</b>
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 423 603,00</b>	<b>1 423 604,00</b>
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>1 054 149,00</b>	<b>1 052 399,00</b>
<b>75 – Autres produits gestion courante</b>	<b>84 000,00</b>	<b>86 300,00</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 698 152,00</b>	<b>2 710 732,00</b>
<b>042 – Opération d'ordre</b>	<b>18 828,00</b>	<b>22 678,00</b>
<b>002 – Résultat 2022 reporté</b>	<b>321 049,90</b>	<b>511 278,21</b>
<b>Total</b>	<b>3 038 029,90</b>	<b>3 244 689,21</b>

Les prévisions de recettes réelles sont équivalentes à celle du budget 2023.

**Au chapitre 70 :** sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles, aux services périscolaires et à la restauration scolaire.



**Au chapitre 73 :** Les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

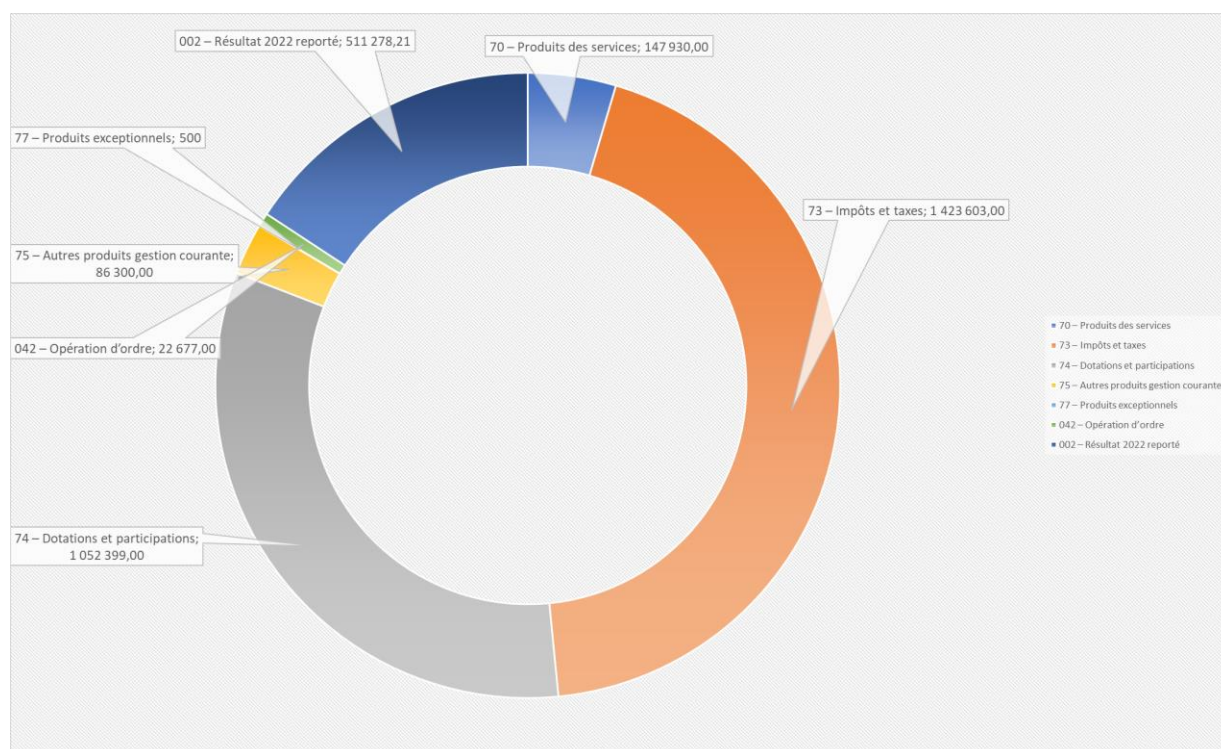
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,71 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,45 %
- ✓ Taxe d'habitation des résidences secondaires : 11,91 %

N'ayant pas les bases lors du vote du budget, par principe de prudence le produit fiscal attendu a été reconduit comme l'année dernière.

**Au chapitre 74 :** sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'État (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui compose la dotation globale de fonctionnement) ainsi que la participation de la caisse d'allocations familiales, dans le cadre des prestations de services accueil de loisirs sans hébergement pour le périscolaire.

**Au chapitre 75 :** sont inscrites les recettes provenant de la location des salles municipales et logements de la commune.

**Au chapitre 77 :** Sont inscrits les dons au profit de la commune.



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### 1 / Les dépenses d'investissements

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 000,00
13 – Subventions d'investissement		
16 – Emprunts et dettes assimilées	102 000,00	112 000,00
Dépenses d'équipement	3 306 808,00	3 444 502,96
27-Autres immobilisations financières	17 500,00	15 000,00
020 – Dépenses imprévues	96 831,96	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 533 139,96</b>	<b>3 581 502,96</b>
040 – opération d'ordre transfert entre section	18 828,00	22 678,00
041 – opérations patrimoniales		
<b>Total de dépenses de l'exercice</b>	<b>3 551 967,96</b>	<b>3 604 180,96</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>237 484,71</b>	<b>455 698,55</b>
<b>Total</b>	<b>3 789 452,67</b>	<b>4 059 879,51</b>

## 1.1 / Détail des investissements de l'année 2024

Détail des opérations d'équipements (Chapitre 21 et 23)	RAR (*) 2023	Budget 2024	Total budget 2024
Mairie Ecrin	3 000,00	290 000,00	293 000,00
Bassin d'écrêtement	5 610,00	200 000,00	205 610,00
Réserves foncières PPRT		3 000,00	3 000,00
Cimetière Etude et travaux AP/CP	26 724,00	156 000,00	182 724,00
Aménagements Abords Ecole et Espace Socioculturel AP/CP		33 358,00	33 358,00
Matériel technique	637,20	8 300,00	8 937,20
Matériel Pompier Etrez		8 000,00	8 000,00
Spire allée piétonne et sécurisation		100 000,00	100 000,00
Défense incendie Cras Etrez		35 000,00	35 000,00
Equipement sapeur pompier Cras	2 523,96	8 000,00	10 523,96
Matériel Informatique Mairie Etrez Cras		1 000,00	1 000,00
Mobilier Informatique Tiers lieu		20 000,00	20 000,00
Réhabilitation de la classe 5 – Ancienne Mairie Etrez	779,18		779,18
Fablab en Kit et Outilthèque		10 000,00	10 000,00
Equipement de l'Escale	403,20		403,20
Etude Rue des Adams sécurisation		350 000,00	350 000,00
Rénovation vitraux église	16 632,00		16 632,00
Cantine garderie achat équipement		3 500,00	3 500,00
Climatisation Espace Festif Etrez	1 200,00	20 000,00	21 200,00
Réhabilitation parcours santé	53 273,40		53 273,40
Aménagement espace de covoiturage		30 000,00	30 000,00
Programmation urbaine et nouveau mode d'habiter AP/CP		61 400,00	61 400,00
Gestion Ecologique des Espaces verts AP/CP		12 360,00	12 360,00
Achat Abribus et Eclairage		54 500,00	54 500,00
Acquisition Foncière Maison St Sulpice	250 780,00		250 780,00
Aménagement Appartement Maison Paccoud AP/CP		150 000,00	150 000,00
Rénovation logement		18 000,00	18 000,00
Voirie		105 000,00	105 000,00
2 Stations vélos électriques		70 000,00	70 000,00
Aménagement siège Mairie de Bresse Vallons	3 360,00	40 000,00	43 360,00
Débitumisation Cours d'école Cras	73 228,84	30 000,00	103 228,84
Débitumisation Cours d'école Etrez	29 241,70	30 000,00	59 241,70
Rénovation énergétique Groupe scolaire		61 500,00	61 500,00
Acquisition parc de véhicule électrique		35 000,00	35 000,00
Chemin des Ecoliers		25 000,00	25 000,00
Acquisition foncière		255 750,96	255 750,96
Etude et passage éclairage public à led		240 000,00	240 000,00
Démolition reconstruction ancienne salle des fêtes		50 000,00	50 000,00
Réhabilitation centre technique municipal AP/CP		100 000,00	100 000,00

Bungalow extension centre technique	5 351,72		5 351,72
Armoire forte pour Mairies	3 530,40		3 530,40
Arthothèques		10 000,00	10 000,00
Panneaux photovoltaïques Bâtiments publics		30 000,00	30 000,00
Logo et charte graphique		3 000,00	3 000,00
Espace Culturel		200 000,00	200 000,00
Les Mobilités AP/CP	5 160,00	15 000,00	20 160,00
Décorations de Noël	6 146,95	10 000,00	16 146,95
WC Public Etrez changement de porte et serrure programmable		5 400,00	5 400,00
Visiophone garderie Etrez		3 000,00	3 000,00
Diagnostic et mise en place pilotage chauffage Etrez Ecole		20 000,00	20 000,00
Eclairage LED garderie périscolaire Etrez		5 000,00	5 000,00
Pergola Ecole d'Etrez		80 000,00	80 000,00
Tables et chaises salles des fêtes Etrez		3 500,00	3 500,00
Porte métallique vestiaire stade d'Etrez		13 000,00	13 000,00
Escale traitement des accès grillage et acoustique		200 000,00	200 000,00
Achat DAE groupe scolaire de Cras		2 400,00	2 400,00
Ordinateurs Ecole de Cras		1 000,00	1 000,00
Couchettes et matériels Ecole de Cras		2 000,00	2 000,00
Cœur de village Etrez		30 000,00	30 000,00
Cœur de village de Cras Mobilité restauration scolaire		110 000,00	110 000,00
Collectif Ecrin		2 650,00	2 650,00
Pôle sportif de Cras		50 000,00	50 000,00
Ordinateurs Bibliothèque		2 000,00	2 000,00
	<b>455 698,55</b>	<b>3 444 502,96</b>	<b>3 900 201,51</b>

## 2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2023 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	330 965,00	230 000,00
1068 - réserves	725 000,00	500 000,00
13 – subventions d'investissement	306 856,00	553 883,00
165 – dépôts et cautionnement reçus		1 500,00
16 - Emprunts	4 780,00	3 280
21 – Immobilisations corporelles PPRT	110 000,00	110 000,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 477 601,00</b>	<b>1 398 663,00</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	87 308,00	476 417,54
040 – recette d'ordre	33 358,00	33 358,00
041 – Opérations patrimoniales	87 134,00	104 469,00
	<b>1 685 401,00</b>	<b>2 012 907,54</b>
R001 – Résultat reporté 2022	1 833 681,67	2 046 971,97
Reste à réaliser	270 370,00	
<b>Total</b>	<b>3 789 452,67</b>	<b>4 059 879,51</b>

Les recettes réelles d'investissement sont composées uniquement des subventions obtenues dans le cadre de plusieurs projets. D'autres subventions vont être mobilisées en cours d'année en fonction des projets et seront ajoutées par décisions modificatives.

Au chapitre 10, En 2024, aucun déficit de la section d'investissement est à couvrir à la clôture de l'exercice 2023 par le compte 1068. Par conséquent, le 1068, couvre à minima le remboursement du capital d'emprunt.

### ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
Capital total restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêt
671 497,21	65 377,62	5 750,99

## II Budget Annexe locaux commerciaux

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 221 310,02 € incluant le virement à la section d'investissement.

#### 1/ les dépenses de fonctionnement

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
011 – Charges à caractères générales	31 650,00	36 000,00
66 – Charges financières Remboursement des intérêts d'emprunts	2 600,00	2 000,00
022 – Dépenses imprévues	1 000,83	
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 250,83</b>	<b>38 000,00</b>
023 – Virements à la section d'investissement	228 879,00	183 003,02
042 – Opération d'ordre	307,00	307,00
<b>Total</b>	<b>264 436,83</b>	<b>221 310,02</b>

Au chapitre 011, les charges à caractères générales représentent 94 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 66 concerne les charges financières : remboursement des intérêts des emprunts en cours.

#### 2/ les recettes de fonctionnement

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
70 – Produits des services	410,00	430,00
74 – Dotations et participations	206 811,00	0,00
75 – Autres produits gestion courante	34 150,00	34 150,00
77 – Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>241 371,00</b>	<b>34 580,00</b>
002 – Résultat 2022 reporté	23 065,83	186 730,02
<b>Total</b>	<b>264 436,83</b>	<b>221 310,02</b>

**Au chapitre 70** sont notamment inscrites les recettes liées aux remboursements de la taxe ordures ménagères par les locataires.

**Au chapitre 75** sont inscrites les recettes provenant de la location des différents locaux commerciaux ainsi que le remboursement des charges.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ les dépenses d'investissement

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
16 – Emprunts et Dettes assimilées	10 446,00	9 000,00
21 – Immobilisations corporelles	12 000,00	20 000,00
23 – immobilisation en cours	212 000,00	177 083,48
020 – Dépenses imprévues	10 000,16	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>244 446,16</b>	<b>206 083,48</b>
001 – Déficit investissement		60 226,54
<b>Total</b>	<b>244 446,16</b>	<b>266 310,02</b>

**Au chapitre 16** sont notamment inscrites les dépenses liées au remboursement du Capital d'emprunts et le remboursement des cautions aux locataires en cas de départ de ceux-ci.

**Au chapitre 21** sont inscrites les dépenses relatives aux équipements matériels.

**Au chapitre 23** sont inscrites les dépenses relatives aux différentes opérations suivantes :

Travaux Cellules commerciales CTM	80 000,00
Travaux Maison Paccoud	80 000,00
Travaux salons de coiffure	17 083,48

### 2/ les recettes d'investissement

Les principales recettes mobilisées en 2024 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ le virement de la section de fonctionnement
- ✓ les subventions

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
1068 – Affectation excédent de fonctionnement		61 000,00
13 – subvention d'investissement	2 240,00	22 000,00
165 – Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 240,00</b>	<b>83 000,00</b>
040 – Opérations d'ordres entre section	307,00	307,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	228 879,00	183 003,02
002 – Résultat 2022 reporté	13 020,16	
<b>Total</b>	<b>244 446,16</b>	<b>266 310,02</b>

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse du fait de l'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur du déficit d'investissement.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
Capital total restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêt
58 212,70	8 948,06	1 750,66